

## Réunion du 4 juin 2020

Le Conseil Municipal de la commune d'Ecraiville s'est réuni le jeudi 4 juin 2020 sous la Présidence de Claire Guérout, Maire. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion puis il a délibéré sur les questions suivantes.

### **COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 26 mai 2020 ;

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable du Trésor public ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué aux finances, **approuve à l'unanimité** le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2019 dressé par l'ordonnateur comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
<b>Investissement</b>	3 935,43 €	/	- 162 628,41 €	-158 692,98 €
<b>Fonctionnement</b>	700 490,55 €	105 618,57 €	95 677,77 €	690 549,75 €
<b>Total</b>	<b>704 425,98 €</b>	<b>105 618,57 €</b>	<b>- 66 950,64€</b>	<b>531 856,77 €</b>

### **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 26 mai 2020 ;

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué aux finances ;

Sans que Madame le Maire ne prenne part au vote, **approuve à 14 Voix pour** le compte administratif 2019 du budget principal comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Dépenses 2019</b>	449 734,90 €	536 993,92 €	986 728,82 €
<b>Recettes 2019</b>	287 106,49 €	632 671,69 €	919 778,18 €
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	- 162 628,41 €	95 677,77 €	- 66 950,23 €
<b>Résultat antérieur reporté</b>	3 935,43 €	594 871,98 €	598 807,41 €
<b>Résultat clôture 2019</b>	<b>-158 692,98 €</b>	<b>690 549,75 €</b>	<b>531 856,77 €</b>
<b>Balance des restes à réaliser</b>	<b>321,68 €</b>		<b>321,68 €</b>
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2019</b>	<b>- 158 371,30 €</b>	<b>690 549,75 €</b>	<b>532 178,45 €</b>

***AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL -EXERCICE 2019***

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 26 mai 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué aux finances ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Constate** que le compte administratif fait apparaître :

- un besoin de financement en investissement de

158 692,98 €

- un excédent de fonctionnement 690 549,75 €

**Décide** d'affecter les résultats comme suit :

- déficit antérieur reporté de la section d'investissement (001) 158 692,98 €  
- excédents de fonctionnement capitalisés (1068) 158 692,98 €  
- excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002) 531 856,77 €

***VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020***

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des bases d'imposition effectives 2019 et Prévisionnelles 2020, du détail des allocations compensatrices et après avoir retenu que la collectivité se verra prélevée d'une somme prévisionnelle de 37 762 € au profit du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources), **à l'unanimité** ,

**VOTE le taux des taxes directes locales comme suit :**

Taxe Foncière bâti 9,48 %

Taxe Foncière non bâti 18,24 %

Pour un produit fiscal attendu de **71 338 €**.

Le conseil municipal n'a plus à voter le taux de la taxe d'habitation, une compensation sera versée aux communes par l'Etat, soit 71 610 € pour 2020, basée sur les montants perçus en 2019 (taux 2018). Mme le maire s'interroge sur la dynamique de cette compensation (quid des nouvelles habitations ? Seront-elles prises en compte ou la compensation est gelée ?

***SUBVENTION AU CCAS, A LA COOPERATIVE SCOLAIRE ET AUX ASSOCIATIONS***

Le Conseil Municipal, après délibération, **à la majorité et 2 Abstentions décide** du versement des subventions au CCAS, à la Coopérative Scolaire et aux associations comme suit

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CCAS	Propositions		Vote
	2019	2020	2020
CCAS d'Ecrainville	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Coopérative Scolaire Ecole (16 € x nb élèves 118)	1 782,50 €	1 888,00 €	1 888,00 €
ACE (Association Commerçants d'Ecrainville)	360,00 €	360,00 €	360,00 €
Anciens Combattants	570,00 €	570,00 €	570,00 €
Le Buvard	570,00 €	570,00 €	570,00 €
Le Buvard participation à l'achat d'Hélium pour	50,00 €	50,00 €	50,00 €

téléthon			
Ecrain Gym	570,00 €	570,00€	570,00€
Ecrain Jump	570,00 €	0,00 €	0,00 €
Ecrain Fil	200,00 €	200,00€	200,00€
Ecrain kids	500,00 €	570,00 €	570,00 €
La Mare aux Livres	390,00 €	390,00 €	390,00 €
Parlez Chemins	360,00 €	360,00 €	360,00 €
Les Vieux Amis	800,00 €	800,00 €	800,00 €
AGLAE (IME Fécamp)	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Association Départementale des Myopathes	100,00 €	100,00 €	100,00 €
MFR Pointel	60,00 €	60,00 €	60,00 €
BPT CFA Georges Lanfry Rouen	60,00 €	0,00 €	0,00 €
BPT CFA Baie de Seine Le Havre	60,00 €	0,00 €	0,00 €
BTP CFA Dieppe	-	60,00 €	60,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 062,25 €</b>	<b>9 608,00 €</b>	<b>9 608,00 €</b>

M. Renault explique que vu le confinement l'association Ecrain Jump ayant annulé ses manifestations, ne souhaite pas bénéficier de la subvention cette année. Mme le maire remercie l'association pour ce geste.

***VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL***

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 26 mai 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué aux finances ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, vote** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

-

**Investissement**

Dépenses 1 112 716,98 €

Recettes 1 112 716,98 €

**Fonctionnement**

Dépenses 1 119 567,77 €

Recettes 1 119 567,77 €

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses 1 112 716,98 € (dont 173 700,00 € de RAR (reste à réaliser))

Recettes 1 112 716,98 € (dont 174 021,68 € de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses 1 119 567,77 €

Recettes 1 119 567,77 €

**COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "LE ROLIN PIERRE" – EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué aux finances, à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion du budget annexe lotissement « Le Rolin Pierre » pour l'exercice 2019 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2019 dressé par l'ordonnateur comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	50 330,98 €	0,00 €	50 330,98 €
Fonctionnement	- 200,46 €	- 187 573,15 €	- 187 773,61 €
<b>Total</b>	<b>50 130,52 €</b>	<b>- 187 573,15 €</b>	<b>- 137 442,63 €</b>

-

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "LE ROLIN PIERRE" – EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 26 mai 2020 ;

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué aux finances ;

Délibère, sans que Madame le Maire ne prenne part au vote, **approuve à 14 Voix pour** le compte administratif 2019 du budget annexe lotissement «Le Rolin Pierre » comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2019	0,00 €	293 776,38 €	293 776,38 €

Recettes 2019	0,00 €	106 203,23 €	106 203,23 €
Résultat de l'exercice 2019	0,00 €	- 187 573,15 €	- 187 573,15 €
Résultat antérieur reporté	50 330,98 €	- 200,46 €	50 130,52 €
Résultat clôture 2019	<b>50 330,98 €</b>	<b>- 187 773,61 €</b>	<b>- 137 442,63 €</b>

***AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE ROLIN PIERRE » - EXERCICE 2019***

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 26 mai 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué aux finances ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Constate** que le compte administratif fait apparaître :

- un besoin de financement en fonctionnement de	187 773,61 €
- un excédent d'investissement de	50 330,98 €

**Décide** d'affecter les résultats comme suit :

- déficit antérieur reporté de la section de fonctionnement (002)	187 773,61 €
- excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	-
- excédent antérieur reporté de la section d'investissement (001)	50 330,98 €

***VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT « LE ROLIN PIERRE »***

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 26 mai 2020 ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe lotissement « Le Rolin Pierre » présenté par le Maire, soumis au vote par chapitres et opérations ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué aux finances ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, vote** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

-

**Investissement**

Dépenses	322 567,40 €
Recettes	322 567,40 €

### **Fonctionnement**

Dépenses	236 191,23 €
Recettes	776 420,74 €

### **Le budget proposé est en suréquilibre en section de fonctionnement**

Mme le Maire remercie Mme Sandrine Gouelle, secrétaire de mairie, et M. Jean-Yves Renault, Conseiller Délégué aux finances, pour le temps passé à l'élaboration des budgets.

#### ***CONVENTION TRAVAUX DE SECURISATION RD 139 E, AVANT TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL***

M. René PAUMELLE, Adjoint à l'urbanisme, expose que, la route départementale n°139 E, située sur la commune d'Ecrainville, dessert une ancienne gare réhabilitée en habitation. Cette impasse, d'une longueur d'environ 142 mètres, présente les caractéristiques d'une voie locale et son intérêt départemental n'est donc plus avéré.

Afin de transférer cette voie à la commune d'Ecrainville, il convient d'en réhabiliter la structure et de la sécuriser. La commune sollicite la participation financière du Département pour assurer les travaux de la partie sécurisation. A l'issue du versement de la participation départementale, l'intégralité de la route départementale 139 E sera transférée à la commune. Le département financera également la replantation d'arbres.

Pour ce faire, il convient de signer une convention entre la commune et le département

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** la convention relative aux travaux de sécurisation de la route départementale 139 E, avant son transfert dans le domaine public communal ; **autorise** Madame le Maire à signer ladite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération.

#### ***Communauté de Communes Campagne de Caux : approbation du rapport 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)***

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 11 février 2020 afin d'évaluer les charges liées au transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines".

Un point juridique a également été fait sur la compétence "gestion des eaux pluviales".

Madame le Maire communique les décisions prises par la CLECT, à savoir :

- il est demandé aux membres de la CLECT, une révision dérogatoire libre des attributions de compensation qui prendrait en compte le coût futur du service afin d'exercer correctement cette

compétence.

Madame le Maire indique que la Communauté de Communes Campagne de Caux a notifié le rapport aux communes le 21 février 2020 et que celles-ci disposent d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer. Les délais devraient être prolongés suite au COVID.

Le conseil municipal s'interroge sur la base de calcul ayant servi à déterminer le nombre d'ouvrages (mètres linéaires de canalisations, de fossés, d'avaloirs, ainsi que le nombre de mares (54)), qui semble ne pas correspondre aux équipements dont dispose réellement la commune. Il a été demandé à la communauté de communes le détail et le plan correspondant, afin de comparer et d'étudier les données, la commune est en attente de la réponse.

Considérant que ce transfert de compétence génère une augmentation très conséquente des dépenses (de 800 € à 6564,14 €) la commune aurait aimé être associée en amont pour l'évaluation de son patrimoine, afin d'éviter les erreurs qui semblent figurer sur le document servant de base pour le calcul.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport CLECT en date du 11 février 2020, **à l'unanimité** , **désapprouve** le rapport de la CLECT concernant le montant des charges transférées pour l'année 2020 dont un exemplaire est joint en annexe à la présente délibération.

### ***REMBOURSEMENT D'UN ACCOMPTE POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE***

**Vu** la location de la salle polyvalente "L'Hirondelle" du 27 au 28 juin 2020 ;

**Vu** le paiement de l'acompte sur la location à raison de 250,00 € ;

**Vu** l'annulation de cette réservation suite à un désistement ;

Considérant la nécessité de rembourser 250,00 € vu que la commune a pu relouer la salle polyvalente du 27 au 28 juin 2020, ces événements étant antérieurs au COVID

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide** d'effectuer le reversement de cet acompte de 250,00 €

### ***REMBOURSEMENT DES ACOMPTE POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE SUITE AU COVID-19***

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2212-2,

**Vu** l'arrêté en date du 14 mars 2020, instituant la fermeture des Établissements Recevant du Public à compter du 16 mars, suite aux risques que la contraction de la maladie COVID-19 pouvaient entraîner sur la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du maire n°24/2020 en date du 18 mars 2020, instituant la fermeture de la salle polyvalente "L'Hirondelle" ;

Considérant la nécessité de rembourser aux personnes les sommes qu'elles avaient versées :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide** d'effectuer le reversement des sommes versées aux personnes concernées ; **délègue** tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les démarches comptables à l'article 6718 pour le remboursement.

**Dit** que cette délibération est valable tant que les rassemblements de plus de 100 personnes ne seront pas autorisés.



**TARIF CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

**Mme le Maire présente au Conseil Municipal :**

• **Le bilan des charges** de la restauration scolaire qui se monte pour l'année scolaire 2019 (dépenses mandatées de janvier à décembre 2019) à une **dépense totale de 103 162 €** et se présente comme suit :

Alimentation : 20 219 €

Analyses : 400 €

Produits d'entretien et achat divers : 2 470 €

Electricité, Gaz, eau et assainissement : 16 407 €

Nettoyage-dégraissage cuisine : 384 €

Centrale d'air cuisine : 96 €

Fournitures administratives : 414 €

Equipement : 597 €

Pharmacie : 56 €

Indemnité Régisseur : 120 €

Charges de personnel : 61 999 € (personnel cuisine 44 309 €- personnel surveillance 17 690 € dont Icare remplacement agents absents pour 4 368 €)

• **Le bilan des recettes** pour l'année scolaire 2019

Remboursement indemnités journalières : 3 513 €

9 105 ventes de repas (37 371 € régie) - pour une **recette totale de 40 884 €**

Après avoir pris connaissance de ce bilan qui porte le coût moyen d'un repas à la somme de 11,33 €, soit un déficit de 6,84 € par repas.

**Le conseil municipal**, après délibération, considérant l'augmentation des charges de fonctionnement délibère sur les points suivants :

**PRIX DU REPAS**

**Décide** d'appliquer une augmentation au tarif de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021 ;

**Décide, à l'unanimité**, des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit :

\* **Tarif ECRAINVILLAIS** : pour les élèves domiciliés à Ecrainville porte le tarif du repas de 3,95 € à **4,00 €**

\* **Tarif HORS COMMUNE** : pour les élèves domiciliés hors commune porte le prix du repas de 4,90 € à **5,00 €**

\* **Adultes et enseignants** : pour les adultes et enseignants porte le prix du repas de 5,30 € à **5,40 €**

**SURCOUT POUR INSCRIPTION HORS DELAI**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal sa décision prise le 01/07/2019 instaurant une participation sur le surcoût engendré par l'inscription hors délai à la cantine scolaire.

Elle rappelle que l'inscription à la cantine se fait par quinzaine.

Le dernier délai pour l'inscription, qui se fait au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture au public, étant fixé au samedi précédant la quinzaine, avant 12 h.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, maintient** le principe de cette pénalité ; **décide** de laisser le montant du surcoût à la somme de 1,00 € par repas inscrit dans la quinzaine située hors délai.

***TARIF GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021***

Il est rappelé au conseil municipal les horaires et le tarif actuel de la garderie municipale :

- Matin : accueil de 7 h 30 à 8 h 45 tarif forfaitaire : 2,00 €

- Soir : accueil de 16 h 30 à 18 h 30 tarif à partir de 16 h 30 tarif horaire : 2,00 €

(Toute heure commencée est due).

**Le bilan financier de la garderie pour l'année 2019 se présente comme suit :**

Dépenses : 19 320 € (frais de personnel et charges diverses)

Recettes : 13 751,90 € (produit des Inscriptions)

Soit un déficit de 5 568,10 €

Mme le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance du détail de ce bilan et à délibérer sur le tarif de la garderie à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 sachant que les horaires resteront inchangés.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide** de conserver le tarif forfaitaire de la garderie du matin à 2,00 € ; **décide** de conserver le tarif horaire à 2,00 € entre 16 h 30 et 18 h 30.

En résumé, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 la garderie périscolaire fonctionnera donc comme suit :

Matin : accueil de 7 h 30 à 8 h 45 tarif forfaitaire : 2.00 €

Soir : accueil de 16 h 30 à 18 h 30

\* A partir de 16 h 30 tarif horaire : 2,00 €

Il est rappelé que toute heure commencée est due.

### ***REMBOURSEMENT DES REPAS DE CANTINE SUITE AU COVID-19***

Considérant la nécessité de rembourser les parents dont les enfants ne retournent pas à la cantine scolaire l'année prochaine (passage en 6ème, déménagement) et de reporter les autres repas à la rentrée prochaine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide** d'effectuer le remboursement des sommes versées, pour la réservation des repas de cantine, aux parents dont les enfants ne seront plus scolarisés à l'école d'Ecrainville pour la rentrée 2020-2021.

### ***BAIL LOCATION CABINET INFIRMIER***

Mme le maire rappelle au conseil municipal la location du cabinet infirmier dans le bâtiment communal sis au N° 84 Place de la Mairie depuis le 1er août 2014. Un bail a été conclu pour une durée initiale de six ans, il prendra fin le 31 juillet 2020.

Elle propose au conseil municipal de délibérer sur le renouvellement du bail pour une durée de six ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité, retient** la location du cabinet infirmier dans le bâtiment communal situé au n°84 Place de la Mairie à compter du 1er août 2020, pour une durée initiale de six ans. Il prendra fin le 31 juillet 2026 ; **adopte le bail professionnel de location** qui sera passé entre Mme le Maire représentant la commune, Bailleur, d'une part et Mmes Sylvie LIBERGE et Christine LEVECQ, infirmières, et Mme Séverine LEROUX, aide à la personne, locataires, d'autre part.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Remerciements :

Mme le Maire remercie chaleureusement les habitants, le personnel communal, ainsi que les conseillers qui se sont mobilisés pendant la période de confinement en participant activement à

l'atelier de fabrication de masques, ou qui ont prêté des machines à coudre ou fait dons de tissus, les masques ont pu être distribués avant la sortie du confinement.

Elle remercie également les conseillers qui ont permis de maintenir un lien avec les personnes les plus fragiles et isolées durant cette période, en restant disponibles et à l'écoute.

-

Terrain de football : Suite aux dernières directives ministérielles, certaines activités sportives peuvent reprendre en respectant les gestes barrières. Par mail en date du 4 juin 2020, le club de football US Goderville souhaiterait savoir s'il est possible d'utiliser le terrain de football d'Ecrainville. Après concertation, le conseil municipal ne voit pas d'opposition, à condition que la réglementation autorise la pratique des sports collectifs, ce qui ne semble pas encore être le cas vu la dernière circulaire du ministère.

-

Ecole : Mme le Maire informe le conseil municipal de la réouverture de l'école au 25 mai, sans cantine ni garderie, le protocole sanitaire n'ayant pas été assoupli ces services ne peuvent être mis en place. Elle rappelle que la commune n'a pas la main sur l'organisation du temps scolaire, la décision incombe à l'Académie et aux enseignants. Toutefois, toutes les décisions prises par les enseignants ont toujours été en concertation avec la mairie, afin d'élaborer dans les meilleures conditions des plannings, cela dans l'intérêt des enfants.

Les agents sont néanmoins mobilisés pour le ménage, la désinfection, et la surveillance des enfants lors du pique-nique du midi en classe.

Un conseil d'école est prévu le 22 juin 2020.

Communauté de Communes : Par mail en date du 13 mai 2020, la communauté de communes souhaite recenser les entreprises en difficulté car une aide peut leur être accordée par leur intermédiaire.

Après en avoir informé les entreprises situées à Ecrainville, nous n'avons pas eu de retour des entreprises Ecrainvillaises.

Visioconférence des Maires : Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a pas pu assister à cette réunion à cause de problèmes de connexion. Elle a eu un compte rendu par un collègue car aucun compte-rendu n'a été transmis, il semblerait que la communauté de communes veuille accélérer le PADD relatif au projet de PLUI, pour le voter en septembre 2020.

Il a été demandé de désigner les nouveaux membres du COPIL PLUI. Sont désignés membres Mme Claire GUEROULT, MM Jean-Yves RENAULT, René PAUMELLE et Bruno DRIEU.

Vidéo protection : Le dossier d'appel d'offres a été déposé le 28 mai 2020, l'ouverture des plis se fera le 3 juillet 2020 à 14h00 à la mairie en CAO (commission d'appel d'offres).

Remerciements : Mme le Maire informe le Conseil Municipal du don de matériel informatique par le Commandant de la CRS 32, 8 ordinateurs portables et 5 ordinateurs de bureau.

Subvention : Mme le Maire informe l'assemblée qu'une subvention du département de 3 092 € pour le renforcement des chaussées de diverses voies a été accordée.

Fleurissements : Mme Nathalie AUBER présente le bilan du fleurissement.

Illuminations : Mme Nathalie AUBER présente le bilan des illuminations, 1 554 € pour l'achat de candélabres et rideau lumineux.

Remerciements : Aux conseillers municipaux et adjoints pour la plantation des fleurs d'été.

La séance est levée à 22H20.